JLB/SH.

N° 5549

31 MARS 1944

LE PREFET DU FINISTERE

à MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE
SECRETAIRE D'ETAT
DELEGUE GENERAL DU GOUVERNEMENT
dans les Territoires Occupés

Place Beauvau- P A R I S -

OBJET: Condamnation à mort de quatre jeunes gens de Bannalec.

REFER: Ma communication téléphonique de ce jour.

Comme suite à ma communication téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer que quatre jeunes gens de Bannalec ont été condamnés à mort, le 28 Mars courant, par le Tribunal Militaire de la Feldkommandantur de Quimper, pour avoir sectionné la ligne téléphonique longeant la voie ferrée de Bannalec.

Il s'agit de:

M.M. PENDELIO Pierre, Marie, Désiré,
LE GAC, Jean, René,
LE GAC, Louis, Joseph, Marie,
YVONNOU, Michel

dont vous trouverez, ci-joint, les fiches de renseignement.

Je vous indique, ci-dessous, les circonstances dans lesquelles les intéressés ont commis cet acte de sabotage:

Dans la nuit du 10 au 11 Novembre 1943, cette ligne téléphonique était gardée par plusieurs requis de Bannalec, considérés par ces jeunes gens comme des collaborateurs. Dans le but de jouer un mauvais tour, les intéressés décidèrent de couper, en deux endroits différents. Vers 21 Heures 30, ils sectionnèrent les fils à l'aide de pinces.

./...

./...

Le nommé PENDELIO fut surpris par une sentinelle allemande en gare de Bannalec, et arrêté aprés avoir été blessé d'un coup de fusil. Dés le lendemain, la Feldgendarmerie procédait à l'arrestation de tous les complices.

La nouvelle de la condamnation à mort de ces jeunes gens a produit une trés grande émotion dans la région de Bannalec où ils sont honorablement connus. Aussi, je vous serais obligé de vouloir bien user de votre haute et bien veillante autorité pour essayer d'obtenir leur recours en grâce.

Une suite favorable donnée à cette requête faciliterait énormément ma lourde tâche dans un département où les esprits sont trés excités, tandisque l'exécution de la sentence ne peu qu'être nuisible aux rapports de l'Armée d'occupation avec la population.

Je vous adresse, ci-joint, une pétition des personnalité de la commune de Bannalec, ainsi qu'une lettre de son Excellence, Mgr DUPARC, Evêque de Quimper et de Léon, qui sollicitent également que le cas de ces jeunes gens soit revisé et que la commutation de la peine de mort intervienne.

Le dossier concernant cette affaire, transmis par la Feldkommandantur de Quimper au Militärbefehlshaber à Paris, porte les indications suivantes : st L II 135 / 44.

LE PREFET,

-PPJ-

Signé : Pierre MONZAT

Copie transmise à Préfet Régional
2per 6 31/3/44
Le Préfet

ÉVÊCHÉ
de QUIMPER et de Léon
-:-

30 Mars 1944

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance 6 jeunes gens condamnés à mort le mardi 28 par les tribunaux de l'armée occupante.

Michel YVONNOU a été arrêté, le II Novembre, à Bannalec avec 30 autres jeunes gens.

Six d'entre eux, maintenus en prison, ont été condamnés à mort, mardi 28, comme francs-tireurs.

Une démarche de votre part pourrait peut-être les sauver.

Nous prions pour que cet acte de charité aboutisse.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de ma haute et respectueuse considération.

Adolphe DUPARC
Ev. de Quimper.

JM.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

Commissariat aux
Renseignements Généraux
QUIMPER
-:-:-:-:-:-:-
1836/D.I.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUIMPER, le 6 avril 1944

L'Inspecteur KERVENO

à Monsieur le COMMISSAIRE de la POLICE NATIONALE
Chef du Service des Renseignements Généraux
à QUIMPER

Objet : Exécution de citoyens français.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit :

Quatre jeunes gens, qui étaient incarcérés à la Maison d'Arrêt de QUIMPER, occupée par les troupes d'occupation, ont été passés par les armes dans le courant de l'après-midi du 5 avril 1944. Il s'agit de :

LE GAC Jean, né le 29 septembre 1919 à BANNALEC, mécanicien à BANNALEC

LE GAC Louis, né le 17 juillet 1924 à BANNALEC, coiffeur à BANNALEC.

PENDELIO Pierre, né le 17 juin 1924 à BANNALEC, coiffeur à BANNALEC.

YVONNOU Michel, né le 23 février 1921 à ROSPORDEN, coiffeur à BANNALEC.

Ils avaient été pris en flagrant délit de destruction de lignes téléphoniques et d'incendie volontaire en gare de BANNALEC.

Ils sont sortis de la maison d'arrêt en chantant la Marseillaise et en criant : "Vive de Gaulle ! Le jour de la délivrance viendra !". Les prisonniers qui se trouvaient dans l'aile non occupée par les troupes d'occupation, ont également chanté la Marseillaise.

L'Inspecteur de Police,
Signé : KERVENO

Vu et transmis à :
Monsieur le Préfet du Finistère (Cabinet) - Monsieur le Dr des Rens. Gx. à VICHY - Monsieur le Cre Dre, Service des R.G. à RENNES

POLICE NATIONALE
Le Commissaire aux Renseignements Généraux

S. N. 4175 H. mod. n° 8

Gericht der Feldkommandantur 752
St. L. II I35/44

G/T. I6.502

QUIMPER, le 6.4.44.

Monsieur le Prefet du Finistère

a QUIMPER

OBJET:- Affaire penale Pierre PENDELIO,
Michel YVONNOU,
Jean LE GAC,
Louis LE GAC.

Vous êtes informe que les ressortissants français dont les noms suivent, precedemment detenus à la prison militaire de l'armee allemande a QUIMPER, ont ete condamnes à mort par jugement executoire du Tribunal Militaire.

Le jugement a ete mis à execution le 5.4.44:
Pierre PENDELIO, ne le I7.6.24 à Bannalec,
Michel YVONNOU, ne le 23.2.2I a Bannalec,
Jean LE GAC, ne le 29.9.I9 a Bannalec,
Louis LE GAC, ne le I9.7.24 a Bannalec.

Les lieux d'inhumation sont les suivants:
PENDELIO et YVONNOU a PEUMERIT, aux emplacements respectifs ci-après: PENDELIO, rangee est, dernière tombe à gauche, YVONNOU, rangée est, dernière tombe à droite, en face de la tombe de Pierre HENAFF.
Les frères Jean et Louis LE GAC à POULDERGAT, a savoir: Jean LE GAC au nord de l'eglise, lère rangée, IO ème tombe, à gauche de celle de Rene HELIAS, Louis LE GAC, même emplacement, llème tombe.

signe KIESNER.
Kriegsgerichtsrat.

.../...